

La Guerre Mondiale 39-45 vu du Conseil de St Urbain

Extraits des conseils municipaux de l'époque en italique avec les éventuelles fautes d'orthographe

La première allusion à la guerre 1939/1945 dans la commune de Saint-Urbain a lieu au cours de la séance du **10 septembre 1939**. Le Maire Bréart De Boisanger « *propose de venir en aide aux familles de Cloarec Jean cantonnier communal et Cloarec Joseph secrétaire de Mairie* » qui « *sont mobilisés* » « *en leur versant sur les crédits affectés à leur salaire et pendant la durée de leur présence effective sous les drapeaux* ». A savoir 50 et 100 francs par mois.

Le maire « *n'estime pas que la Commune ait à faire davantage* », son argumentaire est que « *les fonctionnaires ne doivent pas être des privilégiés vis-à-vis des autres travailleurs, et en particulier des travailleurs agricoles, dans la crise nationale que nous traversons.* »

Le 28 janvier 1940, le conseil décide de verser une allocations d'allaitement et assistance aux femmes en couches de maris mobilisés.

La guerre provoque un surplus de travail à la mairie et **le 3 juin 1940** le Maire « *expose que le service de secrétaire de Mairie devenant de plus en plus absorbant, malgré l'aide bénévole apportée par plusieurs. Mlle Le Bourg doit passer chaque jour plusieurs heures à la mairie, il propose d'élever son traitement à 3 000 francs par an.* »

Le 15 juillet 1940, la conseil apprend que « *le Préfet a attribué à la commune la somme de 268 francs pour l'établissement des cartes d'alimentation* ». Cette somme est attribuée à « *Mlle Le Bourg, secrétaire de mairie, à charge à elle de rétribuer ses collaborateurs* ».

Le 29 décembre 1940, le maire expose à nouveau le travail exigé à la secrétaire de mairie qui a augmenté du « *fait de la distribution des tickets de rationnement, des recensements et des séances de vaccinations* » et « *que son salaire n'est plus en rapport avec le nombre d'heure en présence* ». Son salaire annuel est donc porté à 3 500 francs par an.

Ce 29 décembre 1940, le conseil vote un budget additionnel de 500 francs « *à l'article 100 du budget chauffage, éclairage et balayage des classes* » pour pallier « *à l'augmentation du prix du bois* » en cette première année de guerre.

Au cours de l'année 1941, seuls deux conseils municipaux ont lieu, sur des sujets mineurs, comme la réfection de chemins vicinaux. Celui du **14 décembre 1941** fait état de « *617 habitants* » à Saint Urbain, « *non compris les réfugiés* ».

La séance du **23 février 1942** a pour unique sujet « *la situation financière de la commune* ». Le conseil, *considérant que les dépenses ordinaires et extraordinaires s'élèvent à 67 705 francs formant un excédent de dépenses* ». Une élévation des impositions est demandée au préfet

Le 31 mai 1942, la guerre a privé la mairie de son cantonnier. « *Le maire expose les démarches faites pour remplacer le cantonnier prisonnier, il est autorisé à augmenter au besoin le salaire proposé pour recruter un cantonnier temporaire.* »

Le 23 août, le conseil décide d'allouer la somme de 1000 francs à « *Mr Quillec Yves, minotier à Stang Meyet pour la restauration d'un pont reliant la minoterie au chemin vicinal n°5, ce pont présentant une grande utilité pour la commune.* »

Le conseil du **24 janvier 1943** nous parle de ravitaillements. Notre commune agricole, « *pour les nécessités du ravitaillement* » doit « *établir une liste des cultivateurs appelés à fournir des porcs.* »

Le 7 février 1943, une sanction tombe sur la commune de Saint-Urbain. En effet, le maire « fait connaître qu'il a été frappé d'une amende de 2000 f, pour retard dans l'envoi d'un état des livraisons d'avoine. » Pire, pour le premier édile, « la Préfecture lui a signifié que l'amende était personnelle et ne pouvait être supportée par le budget de la commune » Le Maire déclare au conseil « qu'il paiera ces amendes dans la limite de l'indemnité qu'il reçoit comme maire, mais qu'il quittera la Marie lorsque cette indemnité aura été absorbée. Il ne saurait en effet accepter des charges quand la faute n'incombe ni aux services de la mairie, ni à lui-même, mais bien aux services de la Préfecture et aux cultivateurs. »

Le conseil du **6 mai 1943** est réuni en urgence par le maire. Cette réunion a été provoquée par l'arrivée « d'une lettre en date du 3 mai infligeant à la commune une amende de 336 500 francs pour non livraison de beurre en mars soit 500 kg ».

Le conseil fait remarquer

« que le comité laitier inflige de son côté des amendes individuelles aux cultivateurs sans même en aviser le Maire et a en novembre infligé une réquisition de 8 vaches comme sanction pour le même motif.

Que la commune est une de celle qui livre le plus régulièrement des bovins

Que le troupeau ne peut pas être à la fois laitier et producteur de viande, que

l'Administration n'en tient aucun compte et ne sait ou ne veut pas répartir les charges entre les communes et les régions suivant leur capacité »

En ce qui concerne la pénalité, le conseil rappelle la circulaire « l'amende sera de 10 à 20 fois la valeur des produits non livrés durant les six mois qui précède la constatation de l'infraction, période qui va de mars à août, période pour laquelle la compensation est admise » Cette phrase est sous lignée pour bien montrer la désapprobation du conseil.

« Le conseil rappelle enfin que 28 cultivateurs dont un chef de ferme père de deux enfants et âgé de plus de 42 ans, sont prisonniers, que la main d'œuvre manque et que l'on n'en trouve pour les grands travaux que contre salaire en nature, que les conditions actuelles (manque de son et d'engrais) entraînent un rendement laitier plus faible, les quantités imposées ne peuvent être réalisées. »

Enfin le conseil « adresse à Mr Le Préfet sa démission collective. Le conseil demande cependant « au maire de rester en fonction pour les besoins courants et l'administration du budget. » Le conseil n'aura pas de réponse à cette lettre de démission.

Le 15 août 1943, le conseil alloue « une augmentation mensuelle de 50 F » à la femme du cantonnier prisonnier, « vue le prix de la vie ».

Le 2 février 1944, le maire informe « le conseil que sur ordre de la Kommandantur de landerneau, la commune a à fournir 4 nouveaux requis pour des travaux d'ordre militaire. Il rappelle que la commune a déjà fourni 6 hommes pour la garde de nuit des voies et 10 hommes pour des travaux à Pencran. Les nouveaux requis devant être à 8 h à Landerneau auront à parcourir avant cette heure de 8 à 12 km selon les villages. »

Le conseil juge « qu'il est impossible à une commune purement rurale sans population retraitée et à laquelle il manque déjà trente hommes du fait de l'absence des prisonniers, des travailleurs dans les entreprises travaillant pour les autorités d'occupation, jugeant donc impossible d'assurer à la fois l'abattage des bois, la mise en état de la terre pour les semailles de printemps et les réquisitions pour travaux militaires si elles atteignent une aussi forte proportion croyant constater que l'autorité française se désintéresse de la répartition équitable des charges décide à l'unanimité de démissionner pour ne pas être tenu responsable

de la situation qui en résultera. » Voici donc une seconde démission du conseil municipal de St Urbain, qui semble rentrer comme en résistance.

Le **14 juillet 1944**, le Maire est saisi d'une demande d'allocation au comité des prisonniers pour donner des livrets aux prisonniers nécessiteux.

Le **2 septembre 1944**, le maire exécute les ordres du « *Gouvernement Provisoire* » qui a remplacé l'Etat Français de Vichy, en démissionnant « *les membres du conseil désignés depuis 1940 par le Préfet* ». Le maire demande de ne plus « *les considérer comme faisant partie du conseil... et leur a demandé de se retirer après les avoir remerciés de l'aide apportée.* » De même l'adjoint nommé par le Préfet est démissionné mais réélu par les membres du conseil dans ses fonctions.

Le **25 février 1945**, à quelques semaines de l'armistice, le conseil municipal se réunit pour parler imposition d'œufs. « *Une quantité de 2280 oeufs pour la campagne 1944-1945* » a été réclamée à la commune. Or, « *la commune a cantonné des parachutistes allemands pendant 6 mois. De ce fait les poules ont disparus à tel point que certaines fermes ont renoncé à en avoir. C'est ainsi qu'au bourg même, il n'en reste que dans une habitation et que les habitants de l'agglomération doivent en chercher dans les fermes. Le nombre de renards et de bêtes a beaucoup augmenté du fait de l'interdiction de chasser jusqu'à ces derniers mois, pour ces raisons, le conseil estime que la réquisition dépasse les possibilités.* »

Le **7 avril 1945**, le conseil vote « *une subvention de 100 francs par prisonniers et déportés pour recevoir les absents à leur retour de captivité.* »

Le **08 mai 1945**, la France et l'Allemagne signe l'armistice, mettant fin à 5 années de conflits sur le sol européen.



Brest avant guerre



Brest en 1945



Brest en 2006